



Bruxelles, le 8 février 2018

Note aux réviseurs agréés

Note 2018-1

Chères Conscœurs,
Chers Confrères,

Concerne : Actualisation des modèles de rapport dans le cadre du reporting prudentiel BNB

Avec l'aide de groupe de travail concerné et du secrétariat scientifique, le Conseil de Direction a actualisé les modèles de rapport existants. Ils sont adaptés aux normes ISA et à la nouvelle circulaire NBB_2017_20/Mission de collaboration des commissaires agréés.

Les modèles de rapport sont uniquement fournis à titre illustratif. Il est impossible d'énumérer tous les faits dont les réviseurs agréés doivent tenir compte lors de la rédaction de leurs rapports. Les réviseurs agréés doivent faire appel à leur jugement professionnel pour déterminer le type d'opinion à formuler et les constatations qu'ils estiment devoir porter à l'attention d'autorités de surveillance.

Dans ce contexte, le Conseil de Direction souhaite également renvoyer à la note IRAIF 2017-10 du 10 janvier 2018 concernant les points d'attention au 31/12/2017, qui rappelle notamment certains aspects concernant l'échange d'informations entre les commissaires/réviseurs et les autorités de surveillance.

Toutes les modèles de rapports BNB se trouve sur :
<http://www.icci.be/fr/publicaties/Pages/default.aspx>.

Les modèles de rapport FSMA sont inchangés et peuvent être consultés sur l'Intranet de l'IRE.

N'hésitez à m'adresser, ou à un autre membre du Comité de direction ou Ingrid DE POORTER (ingrid.depoorter@irefi-iraif.be), vos éventuelles questions ou remarques à propos du contenu de la présente communication.

Olivier Macq
Président

*Institut des Réviseurs Agréés
pour les Institutions Financières
Institut Royal
Union professionnelle reconnue*

*Instituut van de Revisoren Erkend
voor de Financiële Instellingen
Koninklijk Instituut
Wettig erkende beroepsvereniging*